PUBLIÉ LE 27/09/2020 - MISE À JOUR LE 12/08/2025

Humatin

Information du 12 janvier 2024

Suite à un arrêt de fabrication, la spécialité Humatin Pulvis 1g n’est plus disponible. Aucune AAC ne peut donc être délivrée pour cette spécialité.
La spécialité Humatin 250 mg, gélule reste quant à elle disponible.

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Humatin 250 mg, gélule

Substance active

Paromomycine (sulfate)

Laboratoire

Pfizer

AMM

Documents de référence dans le cadre de l’AMM

Indication(s) dans ce cadre

Documents de référence dans ce cadre

Suivi des patients

Base publique du médicament

Titulaire (s)

Critères d'octroi

Indications

Code(s) CIP

Documents de référence

Lire aussi

Autres informations

Données d'inclusion

Résumé de rapport de synthèse périodique

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

Humatin 250 mg, gélule

Critères d'octroi

- Cryptosporidiose du patient immunodéprimé
  - En cas d’échec, intolérance ou contre-indication à nitazoxanide (Alinia)
- ou Giardiase
  - En cas de résistance, intolérance ou contre-indication à métronidazole (Flagyl)
  - Et en cas de résistance, intolérance ou contre-indication à albendazole (Zentel)
- Ou Amibiase :
  - En association séquentielle à un amoebicide tissulaire (ex :metronidazole)
- Ou infection à Dientamoeba fragilis
  - après échec ou intolérance du métronidazole
- Infection à Blastocystis hominis
  - après échec, intolérance ou contre-indication à un traitement par metronidazole

Autres informations

- Humatin 250 mg, gélule - RCP Suisse - Site Compendium

Faire une demande d'AAC (autorisation d’accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l’application e-saturne** doivent désormais passer par le formulaire dédié